

## CADRAGE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL N°1 et N°2

### Écrits réflexifs – Semestres 3 et 4 – 2023-2024

*Ce document s'adresse aux étudiant·e·s de Master 2 MEEF 1er degré de l'INSPÉ de La Réunion. Il se réfère au stage d'observation et de pratique accompagnée des étudiants de M2 non contractuels alternants.*

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont accessibles sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ».

<https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/>

Périodes de stage	Entre le lundi 4 septembre 2023 et le vendredi 19 avril 2024
Stage filé	<b>Selon les groupes de formation</b> : lundi et mardi <u>ou</u> jeudi et vendredi
Périodes massées	<b>Trois semaines complètes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du 11 au 15 décembre 2023</li> <li>• du 22 au 26 janvier 2024</li> <li>• du 15 au 19 avril 2024</li> </ul>
Évaluation de l'UE Pratique professionnelle	<b>Écrits réflexifs</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à transmettre au/à la référent·e INSPÉ <u>par mail</u> (format PDF)</li> <li>• <b>S3</b> : au plus tard le lundi 27 novembre 2023</li> <li>• <b>S4</b> : au plus tard le vendredi 8 mars 2024</li> </ul> <b>Soutenance de l'écrit réflexif n° 2 (S4)</b> : mercredi 27 mars 2024

## I- RAPPEL

Dans le cadre de leur formation professionnalisante, les étudiant·e·s inscrit·e·s en M2 MEEF PE à l'INSPÉ de La Réunion bénéficient d'un total de 12 semaines de stage en école, comme précisé dans le protocole de stage afférent<sup>1</sup>. Ce stage fait l'objet d'une évaluation aux semestres 3 et 4 au sein de l'UE « Pratique professionnelle ». Les périodes de stage sont préparées et exploitées dans le cadre d'autres unités d'enseignement.

Chaque étudiant·e de M2 est accueilli·e par un·e MAT (Maître·sse d'accueil temporaire), enseignant·e titulaire de la classe.

## II- MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le développement professionnel de l'étudiant·e sera évalué au travers de deux écrits réflexifs (un par semestre). Ces écrits professionnels devront être transmis au/à la référent·e

<sup>1</sup> Protocole - Stage d'observation et de pratique accompagnée – Master 2 MEEF 1er degré 2023-2024

INSPÉ<sup>2</sup>, **par mail uniquement** (au format PDF), avant les dates limites fixées par semestre :

- Semestre 3 : **lundi 27 novembre 2023**
- Semestre 4 : **vendredi 8 mars 2024**

Le/la référent·e INSPÉ attribuera une note sur 20 en prenant appui sur une grille d'évaluation commune (cf. section V).

Les écrits réflexifs sont rédigés **de façon autonome** par l'étudiant·e **à partir d'un axe de travail prioritaire** retenu par le/la MAT lors de l'observation de la mise en œuvre par l'étudiant·e d'une séance particulière, déterminée conjointement à l'avance. Cet axe de travail sera **explicitement notifié** par le/la MAT dans le livret de suivi de l'étudiant.

Les MAT ne participent pas à l'évaluation des écrits réflexifs professionnels. Cependant, par respect pour le/la MAT qui l'a accueilli·e, l'étudiant·e prendra soin de lui transmettre également ces écrits.

**Les objectifs poursuivis sont les suivants :**

- réinvestir les connaissances et compétences développées à l'INSPÉ en situation d'enseignement et dans l'exercice du métier d'enseignant·e ;
- développer une attitude réflexive nécessaire au métier d'enseignant·e et à l'écriture d'un mémoire professionnel ;
- construire au cours des stages une posture d'enseignant·e ;
- développer les compétences professionnelles prévues par le référentiel métier pour se préparer aux épreuves du CRPE.

### III- FORMAT

L'écrit réflexif professionnel est composé de 4 à 5 pages (hors annexes) :

- La page de garde (disponible en version modifiable) ;
- La page du livret de suivi comportant l'axe prioritaire défini (S3 ou S4) ;
- Les quatre parties de l'analyse réflexive (3 à 4 pages) ;
- Les annexes : page du livret de suivi correspondant au suivi des compétences professionnelles (S3 ou S4), fiches de préparation de séance (séance observée par le/la MAT, séance(s) suivante(s) liée(s) à l'axe prioritaire défini), productions d'élèves éventuelles.

**L'étudiant·e devra :**

- utiliser la police : « Times new roman », taille 12 ;
- respecter des marges de 2,5 cm ;
- utiliser un interligne de 1,5 ligne ;
- « justifier » le document ;
- numéroter les pages.

---

<sup>2</sup> Les appariements « étudiant·e / référent·e » seront communiqués aux étudiants courant octobre 2023.

Une attention particulière devra être portée à la qualité des documents prélevés dans le réel de la classe et insérés en annexe (travaux d'élèves, photos, écrits professionnels...).

## IV- CANEVAS

L'écrit réflexif professionnel est constitué de quatre parties :

### 1- Description succincte de la séance réalisée en classe et qui fait l'objet de l'observation par le/la MAT (0,5 page)

*Rappel : l'étudiant-e s'accordera avec le/la MAT sur l'observation particulière d'une séance par ce dernier.*

### 2- Analyse de la séance mise en œuvre et observée par le/la MAT (1 à 1,5 page)

- Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet – expliquer alors le choix) relatives à cette séance
- Analyse des erreurs et de leur(s) origine(s) ;
- Écart entre le prévu et le réalisé.

L'axe de travail retenu par le/la MAT sera indiqué à la fin de ce paragraphe.

### 3- Évolution de la pratique professionnelle de l'étudiant-e avec pour focale l'axe prioritaire de travail (1 page)

- Ce qui a été mis en œuvre sur une ou plusieurs séances suivantes ;
- Les effets observés sur les élèves (compréhension / mise en activité / productions...);
- De nouveau : écart entre le prévu et le réalisé.

### 4- Conclusion (1,5 à 2 pages)

Cette partie permet à l'étudiant-e de se situer dans l'acquisition des compétences professionnelles (compétences développées, à construire...), en analysant :

- l'évolution de sa pratique professionnelle **au regard de ce qu'il/elle a été amené-e à travailler** ;
- les apports du stage et les besoins restants.

## V- GRILLE D'ÉVALUATION

Les écrits réflexifs seront évalués par le/la référent-e INSPÉ à partir des critères indiqués dans la grille suivante :

Items	Compétences évaluées	Points
<b>CONTENU</b>		
<b>PARTIE 1</b> Description succincte de la séance réalisée en classe et qui fait l'objet de l'observation par le/la MAT	<b>Compétence du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation :</b> <b>P1</b> : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. <b>P3</b> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. <b>P4</b> : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant apprentissage et socialisation. <b>P5</b> : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.	/4
<b>PARTIE 2</b> Analyse de la séance mise en œuvre et observée par le/la MAT	<b>Compétence du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation :</b> <b>CC14</b> : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.	/5
<b>PARTIE 3</b> Évolution de la pratique professionnelle de l'étudiant·e <u>avec pour focale l'axe prioritaire de travail</u>	<b>Compétence du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation :</b> <b>P1</b> : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique. <b>P3</b> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. <b>P4</b> : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant apprentissage et socialisation. <b>P5</b> : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves. <b>CC14</b> : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.	/5
<b>PARTIE 4</b> Conclusion - Analyse de l'évolution de sa pratique professionnelle au regard de ce qu'il/elle a été amené·e à travailler ; - Apports du stage et besoins restants.	<b>Compétence du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation :</b> <b>CC14</b> : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les compétences et les gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier ;</li> <li>- Réfléchir sur sa pratique et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;</li> <li>- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.</li> </ul>	/4
<b>FORME</b>		
Présentation du document, respect du format, qualité de l'écrit	<b>Compétence du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation :</b> <b>CC7</b> : Maîtriser la langue française à des fins de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du format ;</li> <li>- Rédiger avec clarté et précision ;</li> <li>- Utiliser le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires.</li> </ul> <b>Attention</b> : jusqu'à <b>3 points en moins</b> en cas d'erreurs syntaxiques et/ou orthographiques nombreuses	/2
<b>TOTAL</b>		<b>/20</b>